

## Intervention de Roland Dumas devant le Conseil de l'UEO (Bonn, 29 octobre 1991)

**Légende:** Le 29 octobre 1991, lors d'une réunion à Bonn du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères, présente les points d'accord fondamentaux sur le rôle et la place de l'UEO dégagés en vue du Conseil européen de Maastricht.

**Source:** La politique étrangère de la France. Textes et documents. dir. de publ. Perrier de la Bathie. Septembre-Octobre 1991. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse.

**Copyright:** (c) La Documentation française

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/intervention\\_de\\_roland\\_dumas\\_devant\\_le\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_bonn\\_29\\_octobre\\_1991-fr-09892478-61a0-4a88-9dbf-95a124872ddf.html](http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_roland_dumas_devant_le_conseil_de_l_ueo_bonn_29_octobre_1991-fr-09892478-61a0-4a88-9dbf-95a124872ddf.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Intervention de Roland Dumas devant le Conseil de l'UEO (Bonn, 29 octobre 1991)

Le débat sur le rôle et la place de l'UEO est au centre des travaux de notre organisation depuis plus d'un an. Il n'est pas terminé. Chacun a bien conscience que le point d'aboutissement des différentes réflexions sur ce sujet se situe à Maastricht.

Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà constater que la base du consensus s'est élargie et consolidée grâce aux travaux et aux contributions des uns et des autres. Mon pays s'en réjouit.

Je citerai en particulier trois points d'accords fondamentaux qui laissent favorablement augurer de la suite de nos travaux.

1. Point d'accord : l'inclusion d'une dimension de défense dans la construction européenne, des nuances subsistent, entre nous, certains parlent de défense commune, d'autres de politique de défense commune. Il convient d'approfondir les réflexions à cet égard, mais l'essentiel est acquis : une approche commune des questions de défense sera développée dans le cadre de l'Union politique.

2. Second point d'accord, celui-ci plus ancien : le renforcement du rôle opérationnel de l'UEO y compris dans sa dimension militaire propre. Plusieurs propositions ont été avancées à cet égard. Le ministre de la Défense vous en précisera la portée. L'heure est maintenant venue des décisions.

3. Enfin, troisième point d'accord : le principe selon lequel les relations entretenues par l'UEO avec l'Union politique et avec l'OTAN sont de nature différentes.

Là également, il convient de préciser la signification des termes qui recouvrent, nous en avons bien conscience, des conceptions différentes. Mais la logique nous montre la voie. Si l'on admet que l'Union politique aura vocation à adopter des décisions en matière de sécurité commune, et si l'on admet que l'UEO jouera le rôle opérationnel en la matière, il en découle naturellement que l'UEO entretiendra avec l'Union politique une relation institutionnelle spécifique. Ce que nous appelons une relation organique claire.

J'ajouterai que la politique nous a déjà montré l'évidence de cette relation organique et claire. Ce fut le cas dans la crise du Golfe. De même, n'étions-nous pas hier réunis à Douze pour traiter de la question yougoslave ? Et n'allons-nous pas, dans un moment, discuter de la contribution spécifique que l'UEO peut apporter dans le prolongement de l'action des Douze ? Nous prouvons le mouvement en marchant.

Par delà ces trois points d'accords fondamentaux, permettez-moi de rappeler également un souci communément partagé autour de cette table. Je veux mentionner l'attachement de tous les Européens à préserver l'Alliance Atlantique comme instrument primordial à l'heure actuelle de la sécurité en Europe. L'essentiel a été dit sur ce sujet lors de la session ministérielle du Conseil Atlantique de Copenhague. Je soulignerai simplement notre conviction, encore affirmée au regard des évolutions stratégiques en Europe, de ce que l'Alliance sortira renforcée d'une prise de responsabilité des Européens en matière de sécurité et de défense.

On l'aura constaté, les points que j'ai évoqués se trouvent au cœur de la récente initiative conjointe du Président de la République et du Chancelier Kohl.

Je ne rappellerai pas les détails et les raisons de ces propositions qui s'insèrent, avant tout, dans le calendrier de nos travaux à Douze.

Je soulignerai simplement la parfaite continuité des positions françaises et allemandes depuis l'ouverture de ce débat. La lettre conjointe du 6 décembre 1990 ou le document ministériel du 4 février qui a suivi, avaient déjà tracé la voie sans ambiguïté.

L'initiative franco-allemande montre, s'il en était besoin, que notre volonté politique reste entière, qu'elle se précise, et qu'elle se complète de propositions concrètes qui assurent la crédibilité de l'ensemble.

Chacun doit prendre la mesure du défi qui nous est lancé directement. L'échéance de Maastricht place les Européens face à leur responsabilité en matière de sécurité. Ils seront seuls comptables du succès ou de l'échec de cette rencontre.